

COMMUNE DE GRIGNON**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.02.13_02**

Le 13 février deux mil vingt-trois, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER - Lina BLANC- Thierry BINET -Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY-- Jean-Pierre MARGUERIE- Valérie MATHE - Marino PASQUALON - Nicole RECORDON- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN- Virginie GARDET- Stéphanie MARTIN.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : le 7 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18
Présents : 15
Excusés : 3
Absents : 3
Pouvoirs : 0
Votants : 15

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230213-2023-02-13-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/02/2023

Rapporteur : François RIEU

DÉLIBÉRATION 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE : MISE A JOUR DU FONDS DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Régulièrement les ouvrages de la bibliothèque sont triés afin de retirer du prêt les plus abimés.

Virginie DA SILVA FRAGOSO, responsable de la bibliothèque municipale a transmis la liste des ouvrages mis au rebut et à sortir du fond.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par :

Abstentions	0
Contre	0
Pour	15

→ **APPROUVE** la mise à jour du fond de la bibliothèque telle que proposée par sa responsable (liste jointe).

A GRIGNON, le 13 février 2023

Le Maire,
François RIEU



Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le